



TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes 1
6.015 pour le Syndicat Central.
295.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



UNE SEULE FRANCE ? En 1927 le commerce franco-colonial représentait 12,7 % du commerce total de la France. En 1933 ce pourcentage a plus que doublé et nos échanges avec nos colonies dépassent 27 % de l'ensemble de notre commerce extérieur. Il y a la France et la France d'outre-mer une seule France !

CONTRIBUTABLES RETARDATAIRES : Le Journal Officiel publie un décret fixant au 1^{er} mars 1934 la date d'entrée en vigueur de la majoration de 10 % sur les contributions, impôts et taxes établis pour les années 1932 et antérieures.

PRIME AUX CHANVRES : Le montant de la prime allouée aux chanvres français, vendus du 1^{er} septembre 1933 au 31 août 1934, par arrêté en date du 29 janvier dernier, a été fixé à 1 fr. 80 par kilogramme de filasse. Il sera versé aux intéressés dans les conditions prévues par les décrets des 20 mai et 15 novembre 1932.

A LA GLOIRE DU VIN : Un concours aura lieu, fin février, à Béziers, pour les producteurs et négociants en vins des quatre gros départements méridionaux : Hérault, Aude, Gard et Pyrénées-Orientales.

A LA C. G. V. : M. Henry Maillat a été nommé président de la Confédération générale des vignerons du Midi, en remplacement de M. Coste, démissionnaire. M. Maillat connaît admirablement les questions viticoles.

CONTRE LA LOTERIE : L'Association industrielle, commerciale et agricole de Lyon, au cours de sa dernière réunion a émis un vœu, demandant qu'il soit procédé à la cessation des émissions de billets de la Loterie Nationale, considérant que le placement de ces billets diminue les pouvoirs d'achat des consommateurs.

Entrée en Suisse des Volailles étrangères

La Chambre de Commerce de Nantes était intervenue à plusieurs reprises pour obtenir la modification de l'arrêté fédéral du 16 décembre 1932 qui édicte une réglementation très stricte pour l'entrée en Suisse des volailles étrangères.

Satisfaction complète a été obtenue pour les envois de détail. En effet les volailles expédiées en Suisse par la poste à des particuliers, dans des colis dont le poids ne dépasse pas 2 kilos, sont autorisées à entrer sur le territoire sans licence d'importation.

Production des Légumes secs

En raison des mesures de contingentement et taxes sur les licences qui viennent d'être obtenues, nous conseillons de s'intéresser à ces productions, qui ont de larges possibilités de débouchés, dès la campagne prochaine.

Toutefois, pour éviter un écueil nous signalons l'intérêt primordial de s'orienter surtout vers la production des qualités actuellement importées.

Il ne suffit pas de produire, il faut encore vendre, et, à ce point de vue, le goût et les usages de la clientèle sont des facteurs à ne pas négliger.

Bouteilles à Muscadet

Les adhérents désireux d'acquiescer un certain nombre de Bouteilles à Muscadet, sont priés de nous transmettre au plus tôt leur commande. Nous allons faire venir, par wagons, à une gare au centre du vignoble, des bouteilles bourguignonnes, teinte olive, fond piqué, de 74/76 centilitres, au prix d'environ 85 francs le cent.

Pour les bouchons et les caisses, nous tâcherons de grouper également les commandes de nos adhérents. Prière de nous faire connaître vos besoins.

La Mévente du Bétail Où allons-nous ?

J'arrive d'une foire. J'ai vu devant moi vendre 2 fr. 50 le kilo vif de jeunes élèves soigneusement finies à l'étable. Où allons-nous ?

J'estime la situation du marché de la viande presque aussi tragique que celle du marché des céréales. La production animale ne constitue-t-elle pas la moitié des recettes de notre économie rurale dans l'Ouest ?

Pourquoi cette baisse continuelle ; pourquoi cette mévente ? Je dis bien mévente, car, signe décisif, c'est le cultivateur qui timidement offre sa pauvre petite bête, objet de tant de soins, ce n'est plus le marchand qui la lui demande. Sur le marché il y a plus de vendeurs que d'acheteurs. Mauvaise posture.

Cette surabondance provient-elle des importations ? Non, ou du moins très indirectement. En ce moment les entrées de viandes étrangères, bridées par les contingents, sont nulles, mais il y a le passé.

Dans ce compartiment agricole, comme dans les autres, à cause de la lenteur, je dirai presque de l'inertie des mouvements des pouvoirs publics, on a freiné trop tard. A l'étable, au cours de la première baisse, dès 1930, on a attendu des jours meilleurs, on a serré les bêtes, depuis on traîne, un stock, comme nous le traînons le stock des importations massives de bœuf de 1932. L'Association Générale des Producteurs de viande a prévenu les politiques dès 1930. Il fallait agir vite et ferme. Annihilés par le jeu stupide de leur politicienne ils ont perdu des mois précieux. Maintenant nous sommes en face d'une situation lamentable.

Au cours des heures qui passent, c'est donc notre offre intérieure qui, par suite des fautes antérieures signalées ci-dessus, par suite aussi de deux années d'abondance fourragère, de l'augmentation des surfaces enherbées, du bas prix des aliments concentrés, conduit le marché.

Les arrivages à la Villette et aux Halles, reflet des ventes dans toutes les régions, sont en augmentation considérable. Quatre cent mille gros bovins ont été débarqués à Paris au 1^{er} décembre, contre trois cent mille il y a deux ans. C'est un tiers en plus.

Aux Halles les arrivages de viande de veau y sont plus élevés que tous ceux que l'on avait jamais constatés.

Enfin, dans toute la France la taxe à l'abatage a atteint des chiffres records.

Nous avions donc beaucoup de bétail en juin dernier. Survenant la sécheresse et le froid, le manque relatif de nourriture. On liquide, on offre, les prix s'effondrent.

Et chose plus triste, on lâche la corde de sa petite bête, la mort dans l'âme, d'importer quel prix, parce qu'on n'a plus le sou, qu'on ne vend pas son bœuf, peu ses volailles, mal tout. On vend une taurie coûte que coûte pour se faire de quoi payer l'indispensable.

En face de ce marché des vendeurs, comment se présente celui des acheteurs ? Dans le marasme le plus évident.

Rien à faire pour exporter. Les pays voisins se sont fermés. Reste seule la France.

On aurait pu espérer que les prix baissant, la consommation augmenterait. C'était autrefois la règle normale.

Le bœuf n'a pas un marché élastique. S'il baisse on n'en vend guère plus. On ne peut pas avoir la prétention de faire manger deux pains au lieu d'un. Pour la viande, dans des crises semblables, chacun se taillait un plus large boeuf, et l'excédent disparaissait.

En ces sordides jours de 34, rien de tout cela. Si la consommation a un peu augmenté, elle l'a fait dans de trop faibles proportions, elle ne suit pas — Il n'y a plus d'argent. Le Français moyen est gêné, très gêné. Si l'Etat et ses multiples agents mènent un train fastueux, l'ouvrier

chôme plus ou moins, l'agriculteur n'a pas le sou, le propriétaire et le rentier n'ont que des revenus de misère.

On a ruiné tous et chacun. Prendre l'argent là où il est, suivant l'expression célèbre d'un sinistre imbécile, c'était facile ; mais c'est détruire l'aisance de l'économie générale, et la volatiliser en rien du tout. On a traqué l'épargne, détruit l'héritage, rien ne va plus. Il y a une certaine fable que j'aime bien. Il est question d'une poule qui pondait des œufs d'or. On a mangé la poule.

La gène, le malaise sont tels que même la loterie nationale a porté tort à la consommation de la viande. Aux marchés de la Villette et des Halles, on a marqué le coup d'une diminution de la consommation des que l'on a commencé à en découper les franchises. On se prive de manger pour acheter un billet. On vit une semaine ou deux le ventre creux, pour avoir la tête hypnotisée par les chiffres des numéros gagnants possibles durant le reste du mois !

Ne faut-il pas tout de même que le marché soit bien sensible ; la richesse bien précaire, pour qu'une telle cause soit sensible ?

On répète évidemment que si les prix de détail étaient plus bas la clientèle achèterait plus. C'est évident. La se pose la question de la boucherie. Suivant morceaux, la baisse depuis trois ans a été de 10 à 40 %. Ce n'est pas assez. Il y a trop de bouchers, d'où trop de frais fixes multipliés inutilement, trop d'impôts de loyers et autres charges. Il faut que tout cela se rattrape sur le dos du consommateur.

On a bien essayé les coopératives d'abatages. Les résultats n'ont pas été du tout décisifs.

Ce qui réussit et peut réussir encore, c'est l'abatage et la vente directe à la campagne entre voisins. Il permet au moins aux terriens de ne pas racheter 10 francs ce qu'ils vendent 2. C'est l'économie fermée organisée.

On ne procéda pas autrement en 1893-94. On tuait dans les fermes après publication, chacun venait avec son panier.

Pourquoi pas recommencer, au moins pour les animaux de deuxième qualité. Il faut presque les donner, ce serait mieux les utiliser.

Que conclure du sombre tableau de notre misère ? Quel conseil donner ? Offre abondante, consommation lente, prix trop bas pour le vendeur, trop élevés pour l'acheteur !

L'amélioration peut venir, mais elle ne pourra être que progressive sur notre marché très embouteillé. L'hiver se passera sans mieux probable, puis viendra le printemps.

A ce moment on est d'accord pour espérer une reprise des cours. Les vides creusés dans les disponibilités d'une façon un peu prématurée, se traduiront finalement, souhaitons-le, par une rarefaction, qui, le temps aidant, pourra provoquer la reprise tant désirée.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

La Semaine prochaine

nous commencerons la publication d'un nouveau feuilleton inédit :

La Châtaigneraie

du grand romancier
MAX DU VEUZIT

qui passionnera, durant plusieurs mois, nos lecteurs et charmantes lectrices.

Ce roman mystérieux, d'une haute valeur morale, pourra être lu par tous, petits ou grands.

Un Brin de Causette...

Vont-y point nous obliger, à c'te heure, à tenir une comptabilité dans nos fermes ? Non, mais vous voyez-ça, quel cassement de tête ! On a beau avoir été à l'école jusqu'au certificat d'études, j'vous demande un peu comment qu'on ferait et pis comme si qu'on aurait que ça à faire et qu'on est outillé pour !

Pourtant, à ce qui disant les gazettes, ça nous pendrait au bout du nez : La Commission sénatoriale des finances aurait voté que « tout agriculteur dont le revenu cadastral dépasse 10.000 francs serait obligé de tenir une comptabilité ». — Ça y est !... ça y est point !... mais c'est en bon chemin, jusqu'au jour où qu'on rendra le système obligatoire, pour tous les « culs-terreux » que nous sommes. Et ben, j'vous promets qu'on leur en fichera de la comptabilité, bien la vue et bien la tête, tant qu'il n'y comprendront pu rien — ni nous non pu !

Je voyais, dans un bouquin, que : « La comptabilité est une science basée sur l'enregistrement scrupuleux de très nombreuses observations concernant des mouvements d'espèces (recettes et dépenses) des services rendus (travail fourni, prestations en nature (mouvements de marchandises)). C'est elle qui permet de connaître la situation d'un patrimoine déterminé, d'en suivre les variations à des moments plus ou moins rapprochés et de connaître les causes de ces variations. »

Tout ça, c'est très joli dans les livres, ou ben pour des commerçants qu'achètent une marchandise cinq francs et qui la revendent dix ; ou ben pour les usiniers, qui savent qu'une machine leur fera tant de machines, dans un heure et qu'ils ont huit heures d'ouvriers à payer. Ces choses là, c'est réglé comme une pendule, ou du papier musique. Mais chez nous, dans les fermes, allez dans les livres comme ça, à commencer par compter not' main d'œuvre au chapitre des dépenses.

Tenez, savez-vous le nombre de kilomètres qu'un paysan, qui marche à côté de son attelage, est obligé de faire pour récolter un hectare de froment ? — Vous donnez vot' langue au chat... alors comptez ben avec moi : Un labour, avec des raies de 25 centimètres de large = 40 kilomètres. Un hersage, avec une herse de 2^m50 = 4 km. Ensemencement, roulage, hersage = 12 km. Epandage de p'tite fumaille, nouveau hersage et roulage = 8 km. Moisson avec une moissonneuse mécanique = 18 km. Ramassage et transport des gerbes = 19 km.

En faisant l'addition on trouve, si qu'on calcule ben, qu'il faut faire 113 kilomètres, au bas mot, pour récolter un hectare de grain et encore on a point tenu compte du transport du foin, allez dan, à présent, calculez combien que ça fait de journées de bonhommes, de colliers d'attelage, d'usage d'instruments et tout le fourniment...

C'est très ben de savoir calculer pour mettre en ordre ses affaires et pour faire des économies. Mais si qu'on nous force un biau matin à tenir un « brouillard » ou « grand livre » et pis des p'tits, un « bilan » ou ben un évenaire, c'est y point pour que les contrôleurs viennent mettre leur nez dedans ?

Après tout, ils en seraient ben pour leur peine. Ils viraient que sur 100 cultivateurs, y en a 20 à pu près qui gagnent quelques sous et qui l'ont point volé, 60 qui tirent le diable par la queue, qui travaillent toute leur vie, pour mourir aussi riches qu'ils sont nés et 20 autres qui se ruinent peu à peu, sans y penser.

Si c'est ça qu'il veut contrôler, l'ont qu'à sortir leur binocles et nous foutre la paix !

maître Jeannot

CE JOURNAL EST LE MEUX INFORMÉ ET LE PLUS VIVANT DES HEBDOMADAIRES AGRICOLES. REPENEZ-LE AUTOUR DE VOUS.

Le bon Pain remède à la mévente du Blé

Nous avons maintes fois plaidé dans ce journal la cause du bon pain, mais du bon pain courant et non de ces spécialités coûteuses qui sont peut-être excellentes, mais ont le grave danger de faire croire que pour manger du bon pain, les consommateurs devraient le payer au prix de la brioche.

Nous avons relevé avec une particulière satisfaction dans le discours de M. le D^e Chassaing au Sénat (séance du 14 décembre 1933), un propos qui souligne particulièrement notre thèse : On peut et on doit faire du bon pain en France si l'on veut s'en donner la peine. Voici ce que dit M. le D^e Chassaing :

« Il y a quelques jours, j'avais un entretien avec le directeur de l'Assistance publique, M. Mourier. Il m'a déclaré : « Depuis que le pain est mieux fabriqué et mieux préparé par la boulangerie de l'Assistance publique, sa consommation réelle par habitant a augmenté d'un quart à un tiers. »

Vous avez bien lu : « d'un quart à un tiers ! »

Si l'on généralisait chez les boulangers de toute la France, les méthodes de fabrication utilisées par l'Assistance publique, la consommation du blé en France augmenterait donc de 20 millions de quintaux environ.

Mais ce chiffre de 20 millions de quintaux n'est-il pas la moyenne de ceux qui ont été avancés comme constituant l'excédent de notre stock ?

Si les chiffres de M. Mourier sont exacts, il faudrait que l'Etat fasse universaliser ses méthodes ; ce serait encore la moins onéreuse des interventions et la plus efficace.

Vous pouvez vendre le pain que vous faites vous-même avec votre propre récolte sans être assujéti à la patente

M. Jovelet, sénateur, demande à M. le Ministre du Budget si, dans l'actuelle période de mévente du blé, un cultivateur qui panifie la farine des blés de sa récolte et vend le pain dans son village peut être assujéti à la patente. (Question du 5 décembre 1933.)

Réponse. — Un cultivateur qui vend du pain fabriqué par lui avec de la farine extraite du blé de sa propre récolte ne perd pas de ce fait le bénéfice de l'exemption de patente prévue par l'article 17, paragraphe 3^e, de la loi du 15 juillet 1880. (J. O. 30 janvier 1934.)

Les Producteurs de fruits sacrifiés

Devant un ultimatum brutal, sous la forme d'une menace d'interdiction immédiate d'importation de nos vins en Amérique, le Gouvernement français capitule devant les Etats-Unis et réduit les taxes sur les licences, jusqu'au 15 avril, à 60 francs pour les poires, à 40 francs pour les pommes et 50 francs pour les autres fruits.

Les producteurs français de fruits sont sacrifiés aux appétits des importateurs, qui ont provoqué les réactions américaines.

A quand la levée des fourches ???

Déclaration de changement de domicile des réservistes

La loi du 31 mars 1928, relative au recrutement de l'armée, impose aux réservistes les obligations suivantes :

1^o S'ils se déplacent pour une durée supérieure à quatre mois, de faire viser leur livret militaire individuel par la gendarmerie de leur résidence habituelle ;

2^o S'ils se déplacent pour changer de domicile, de faire viser leur livret par la gendarmerie dont relève la localité où ils vont s'établir ;

3^o S'ils quittent le territoire national pour se fixer à l'étranger, de faire viser leur livret à la gendarmerie avant leur départ et de prévenir, dès leur arrivée, l'agent consulaire de France le plus voisin.

8^e Exposition Internationale d'Animaux de Basse-Cour à Nantes, du 5 au 8 Avril 1934

La Société Avicole de l'Ouest organise sa 8^e Exposition Internationale d'Aviculture du 5 au 8 avril 1934, au Champ de Mars, dans l'enceinte de la Foire Commerciale. Cette manifestation placée sous le haut patronage de M. Albert Lebrun, président de la République, de MM. les Ministres de l'Agriculture et du Commerce, qui ont donné des récompenses, s'annonce sous les meilleurs auspices. La Foire a augmenté le nombre des vastes tentes destinées à recevoir les animaux et l'installation sera grandiose. Nul doute que les Eleveurs viennent, comme tous les ans, de tous les points de la France et de l'étranger participer à cette importante manifestation. Nantes s'est imposée depuis quelques années, elle est devenue la première exposition avicole de province, elle se doit de maintenir son rang, elle le maintiendra grâce au dévouement de ses dirigeants et malgré la crise actuelle.

Cette année, quelques innovations intéressantes. D'accord avec le Syndicat des Aviculteurs, la S. A. O. a créé une classe industrielle constituée par des parquets de 1 mètre, 10 femelles. C'est parmi ces parquets, pour les poules, qu'aura lieu le concours de ponte annuel ; concours par lot unique. Des lots de canards nantais, chers à notre région, sont déjà inscrits.

Pour le concours lui-même, des prix intéressants ont été créés. Les grands 1^{er} prix, décernés par les juges aux meilleurs lots ; les prix d'honneur à l'éleveur qui obtiendra dans la même race et la même variété 1^{er} prix parquet, 1^{er} prix mâle,

1^{er} prix femelle ; enfin des grands prix d'honneur à l'éleveur qui aura 1^{er} prix parquet, 1^{er} et 2^o prix mâle, 1^{er} et 2^o prix femelle. C'est parmi ces grands prix d'honneur que sera tiré au sort le prix du Président de la République, trophée si convoité et pour lequel les compétitions sont nombreuses.

Enfin deux importantes maisons de Nantes qui s'intéressent à l'Aviculture ont mis à la disposition des organisateurs 600 francs de prix pour cette classe. Les nombreux éleveurs qui viennent à Nantes sont donc assurés de couvrir leurs frais, souvent même au-delà, et par ces temps de restriction, c'est chose appréciable. Demandez le règlement et comparez les prix offerts à Nantes à ceux des autres expositions et vous serez convaincus. Vous trouverez à Nantes un accueil chaleureux et une organisation parfaite.

Il y aura, comme tous les ans, mais cette fois au sein même de l'Aviculture, une section d'oiseaux de volière, qui attireront toujours tant de curieux. Est-il besoin de rappeler enfin que Nantes reçoit, pendant son exposition, plus de 200.000 visiteurs et que les transactions qui s'y opèrent sont toujours très importantes, la Société ne prélevant aucun droit sur les affaires traitées. De nombreux éleveurs ont dû recevoir le règlement, ceux qui le désirent sont priés d'en faire la demande au Commissaire général, M. E. Robin, 47, rue du Marchix, Nantes.

La clôture des engagements est fixée au 5 mars. N'attendez pas les derniers jours. Exposez à Nantes, vous en serez satisfaits.

UNE CULTURE PRODUCTRICE : LE PEUPLIER

Parmi beaucoup d'autres enseignements, la crise économique actuelle a mis en lumière les dangers de la monoculture ; la prudence dicte à l'exploitant d'avoir « plusieurs cordes à son arc » en cherchant ses profits en même temps dans plusieurs branches de la production agricole. Dans cet ordre d'idées, la sylviculture est, sans nul doute, capable de fournir un secours précieux.

Bien que la forêt ne soit exploitée qu'à longue échéance, beaucoup de terres gagnaient, en effet, d'être boisées. Il existe d'ailleurs certaines cultures d'arbres à évolution rapide capables d'augmenter considérablement en quelques années la valeur d'une propriété. Parmi les arbres se prêtant à une semblable exploitation, arbres que l'on est convenu d'appeler « arbres champêtres » par opposition à ceux qui, vivant en massif, constituent les peuplements forestiers, — il faut citer en première ligne le peuplier.

A vrai dire, depuis 1918, un certain nombre de propriétaires, en présence de la consommation énorme en bois de cette essence, faite durant la guerre, se sont décidés à faire d'importantes plantations. De nombreux types de « régénérés » sont, sous des noms variés, utilisés avec succès.

Mais là aussi, dira-t-on, la surproduction ne viendra-t-elle pas provoquer la baisse ? Il convient de remarquer tout d'abord que le bois du peuplier a été moins déprécié que les autres et que déjà les cours manifestent une tendance très marquée à la reprise ; c'est qu'en effet les usages de ce bois sont multiples, il est largement utilisé en menuiserie et même pour la menuiserie charpentée, on en fait des meubles, des panneaux, des planchers d'usines, il entre dans la construction des wagons, des camions, des bateaux ; il est préféré pour les caisses, les rayons, les jouets et ustensiles de toutes sortes ; le déroulage lui offre de nombreux débouchés ; emballages légers, contreplaqués, etc. ; il donne une pâte à papier souple recherchée pour sa blancheur et, de plus, lorsque ce bois sera fourni en abondance à l'industrie, on le préférera dans

beaucoup de cas à d'autres espèces que l'on doit actuellement lui substituer.

Tout le problème consiste à obtenir un développement rapide du jeune peuplier, afin de réduire l'âge d'exploitation au minimum.

En général, c'est au choix judicieux des plants et parfois au mode de plantation que se limitent les préoccupations du planteur.

Dans toute exploitation d'arbres, le propriétaire engage un capital qui au bout d'un certain nombre d'années lui procure un revenu correspondant à un certain taux de placement ; ce taux s'abaisse très rapidement avec l'augmentation du nombre des années : dans une futaie de chênes exploités à 200 ans, le taux de placement s'abaisse souvent au-dessous de 1 % ; dans un taillis sous futaie exploité tous les 30 ans avec réserves d'âges multiples, il est voisin de 3 % ; dans une pineraie coupée à 25 ans, il atteint 5 % et plus. Dans une peupleraie ce taux est normalement plus élevé, mais très variable ; l'âge d'exploitation s'obtient en effet entre 25 et 40 ans, le produit à l'hectare peut atteindre une somme considérable ; aussi les catalogues de certains pépiniéristes, dont les plants seraient exploitables avant 25 ans, paraissent-ils d'un placement à 200 %.

Il importe donc au premier chef de réduire l'âge d'exploitation au minimum. Or, il faut reconnaître que jusqu'ici, on n'a pas toujours apporté une attention suffisante au choix des sujets et qu'on leur donne rarement les soins culturaux susceptibles d'activer leur végétation. Souvent, on se contente de planter et même de mal planter. Or, de l'ameublissement du sol au voisinage des racines, de la configuration qu'on lui donnera suivant la circulation de l'eau, dépendent, dans une certaine mesure, le départ et le bon maintien de la végétation. J'ai observé plusieurs fois que lorsqu'on plante des plants racinés, les anciennes racines n'assurent l'alimentation du sujet pendant quelques mois de la première année. Il se développe très rapidement au voisinage de la surface du sol (2 à 3 centimètres) un

nouveau cheveu très ramifié qu'il importe par conséquent d'aider le plus possible. De là, l'utilité du bûche et de l'idée nouvelle d'apporter dans cette couche du sol des matières fertilisantes, des engrais.

La fumure des arbres fruitiers a été étudiée : Garola, Georges Ville, P. Wagner, Grandjean, Leroux donnent des formules qui permettent de favoriser la production ligneuse, ou le plus souvent la mise à fruits. L'effet des engrais sur les jeunes plants en pépinière a été étudié par Chancelier et par d'autres forestiers ; mais il semble que l'action des engrais sur les plantations de peupliers ait été jusqu'à présent fort peu envisagée ; nous ne connaissons, en effet, qu'une expérience faite dans l'Aisne au moyen de superphosphate ou de scories qui a donné des résultats satisfaisants et qu'il eût été intéressant de suivre plus longtemps.

A défaut de longue expérience, j'ai été à même récemment de faire quelques observations.

L'un des planteurs de la région de Vitry-le-François, et non l'un des moindres, qui est en même temps scribeur important et spécialiste du peuplier, M. Tardivier, m'a montré, près de Saint-Rémy-en-Bouzemont, une plantation datant de trois ans et faite partiellement sur une couche de sciure provenant du débit sur place d'exploitations voisines. La différence de développement est frappante ; alors que sur le sol nu le sujet moyen donne, à 1 mètre, une circonférence de 21 centimètres, sur la sciure, à la même hauteur, j'ai trouvé une circonférence de 32 centimètres.

Certes, l'attribuer, pour une part, l'action de la sciure à ses propriétés spongieuses qui maintiennent la fraîcheur du sol ; d'autre part, l'état physique du substratum est modifié, mais je pense aussi que cette sciure en se décomposant doit donner aux racines des principes nutritifs favorables à l'accroissement de l'arbre.

J'ai pu d'ailleurs faire une observation dans cette même région, qui me confirme dans cette manière de voir. M. Fédélé, de Saint-Rémy-en-Bouzemont a planté, il y a neuf années, tout près du confluent de la Blaise et de la Marne, un terrain graveleux et peu fertile sur lequel un tas important de sciure avait été brûlé. L'effet est cette fois bien plus marqué : sur terre nue, j'ai un sujet qui, à un mètre du sol, a une circonférence de 21 centimètres ; sur une sciure brûlée je trouve 70 et 75 centimètres.

On en déduit tout naturellement qu'il serait particulièrement intéressant d'étudier la fumure rationnelle du peuplier.

Comme contribution à cette étude, nous pouvons citer l'expérience suivante qui a été entreprise à Maisons-en-Champagne, toujours près de Vitry-le-François, sur le domaine de M. de Felcourt. Dans une plantation datant de la fin de l'hiver 1931-1932, 120 arbres ont été mis en observation et répartis en trois lots :

Le premier lot (49 sujets) et le troisième lot (27 sujets) — total 76 sujets — ont reçu en avril 1932 et en février 1933, chaque fois, 300 grammes par arbre d'un engrais comprenant : azote nitrique 4 %, azote ammoniacal 4 %, acide phosphorique soluble au citrate 13 %, potasse soluble dans l'eau 19 %.

Le lot 2 (34 sujets), compris, sur le terrain, entre les lots 1 et 3 n'a rien reçu.

Les diamètres des arbres ont été soigneusement mesurés à un mètre du sol, avec un pied à coulisse de mécanicien, le 21 juillet 1932 et le 21 juillet 1933.

J'ai rassemblé le résultat des mesures dans le tableau suivant qui se passe de commentaires :

Moyenne des mesures

Lot 2 (sans fumure)

En diamètre : 21 juillet 32, 3 cm 22 ; 21 juillet 33, 3 cm 71 ; accroissement, 0 cm 49.

En circonférence : 21 juillet 32, 9 cm 9 ; 21 juillet 33, 11 cm 4 ; accroissement, 1 cm 54.

Lots 1 et 3 (avec fumure)

En diamètre : 21 juillet 32, 3 cm 19 ; 21 juillet 33, 4 cm 04 ; accroissement, 0 cm 85.

En circonférence : 21 juillet 32, 9 cm 8 ; 21 juillet 33, 12 cm 4 ; accroissement, 2 cm 67.

Je sais que l'expérimentateur a l'intention de continuer pendant quelques années cette expérience en appliquant vers le mois de février une nouvelle dose d'engrais de façon à obtenir en même temps un départ hâtif de la végétation qui profitera ainsi du premier soleil et assurera une alimentation abondante et facile.

Il importe évidemment de rechercher l'économie d'une semblable opération. Voici à ce sujet quelques renseignements que j'ai recueillis récemment et qui ont été notés lors d'une fumure de 5.000 plants à la dose moyenne de 200 grammes par plant. La main-d'œuvre revient, par pied, au maximum à 25 centimes. Les engrais, en comptant largement le prix d'achat et les frais de transport, coûtent à peu près le même prix, ce qui fait une dépense de 50 centimes par pied et par an. En comptant que cette opération sera faite cinq années de suite, c'est un supplément de 2 fr. 50 par pied qui faut envisager.

Si, comme tout porte à le penser,

Le moment est venu, pour vous, d'acheter les Engrais Composés St-Gobain.

cette dépense supplémentaire abrégée d'environ cinq ans la durée de la plantation, le taux de placement de notre capital — autrement dit notre revenu — s'en trouvera considérablement accru. Il convient, en outre, de considérer que la plantation est exposée pendant moins longtemps aux risques d'accidents provoqués par la foudre, le vent et parfois même le feu, ce qui, en pratique, se traduit par un bénéfice supplémentaire certain.

Ainsi, le producteur soucieux d'augmenter ses revenus réduira l'âge d'exploitation en donnant à ses peupliers, dès l'année même de la plantation, une fumure comprenant, d'une part, de l'azote afin d'éviter le retard de la végétation qui se produit d'ordinaire au moment de la transplantation, surtout si l'on emploie des sujets de taille un peu faible et, d'autre part, de l'acide phosphorique et de la potasse afin d'assurer un développement rapide et bien équilibré de la matière ligneuse. D'ailleurs, les plants sélectionnés à végétation rapide sont forcément de gros manégés qui réclament, pour se développer normalement, des terres riches en éléments fertilisants.

En résumé, à une époque où l'on peut être amené à réduire les surfaces consacrées à certaines cultures agricoles florissantes, il convient d'avoir recours à l'arboriculture pour l'utilisation de terres devenues en excédent et, parmi celles-ci, beaucoup sont particulièrement propices à la culture du peuplier qui, menée méthodiquement, réserve à celui qui l'entreprend et à ses enfants de larges bénéfices.

Docteur G. LAPPE,
Inspecteur principal honoraire
des Eaux et Forêts.

Un coffre-fort ancien,
bon marché ou d'occasion
est dangereux... Achetez un
coffre-fort Bauche.

Pour vos Soins Dentaires

pas de discours....

Une maison de confiance

Le meilleur travail.

Les prix les plus bas.

Unbattables à qualité égale.

SOINS SANS DOULEUR

Extraction, la première..... 8 fr.

supplémentaire..... 12 fr.

Plombage..... 12 fr.

Traitement racine..... 12 fr.

Nettoyage de bouche..... 10 fr.

PROTHESE (Dentiers)

Dentier, la dent..... 17 fr.

Le crochet..... 16 fr.

Dentier, 10 dents, 2 crochets..... 203 fr.

1 base..... 203 fr.

Dentier complet, haut 14..... 499 fr.

28 dents, 2 bases, bas 14..... 499 fr.

Voyez nos appareils modernes

exposés dans nos vitrines.

Vous pouvez payer plus cher

mais vous n'aurez pas mieux.

Demandez notre catalogue illustré,

12 pages, envoyé gratuitement.

CLINIQUE DENTAIRE HIDALGO

Passage Pommeraye - NANTES

(Galerie des Statues)

A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie.

LE NOUVEAU RÉGIME DES CARBURANTS

Pour répondre à de nombreuses questions qui nous sont posées quotidiennement, nous donnons ci-dessous les passages des textes officiels relatifs au régime spécial dont bénéficient les carburants destinés aux usages agricoles.

1^{er} Loi du 23 décembre 1933

ARTICLE 20

A partir du 1^{er} février 1934 seront supprimés pour tous les véhicules automobiles, autres que ceux dont le fonctionnement ne nécessite pas l'emploi d'un combustible liquide, les droits de circulation prévus aux articles 3 et 6 du décret du 21 décembre 1926, portant codification des textes législatifs en matière de contributions indirectes.

A compter de la même date sera perçu sur tous les combustibles liquides employés à la traction routière, un droit de 50 francs par hectolitre, qui entrera en compte pour le calcul de la taxe unique instituée par les articles 1^{er} à 10 de la loi du 7 avril 1932.

Sont exonérées de ce droit les huiles de schiste de provenance française.

Des décrets rendus sur la proposition du Ministre du Budget et du Ministre du Commerce et de l'Industrie, après avis du Conseil d'administration de l'Office national des combustibles liquides, détermineront les conditions dans lesquelles bénéficiera d'une exonération partielle un combustible liquide renfermant au maximum 30 p. 100 d'alcool et destiné à l'alimentation des moteurs agricoles, des entreprises de transports en commun de personnes et de marchandises, aux exploitants de voitures ne comportant pas plus de quatre places, celle du conducteur comprise, et assujettis à des tarifs de transports fixés par l'autorité publique, ainsi qu'aux départements et aux communes pour les services publics départementaux et communaux.

2^e Décret du 22 janvier 1934

ARTICLE 12

Le combustible liquide devant bénéficier de l'exonération partielle prévue par le paragraphe 4 de l'article 20 de la loi du 23 décembre 1933 est constitué par le mélange rendu obligatoire par le paragraphe 1^{er} de l'article 9 de la loi du 4 juillet 1931.

Ce combustible bénéficie d'une exonération de 25 francs par hectolitre lorsqu'il est employé exclusivement à l'alimentation des moteurs :

1^{er} Des motoculteurs, tracteurs agricoles et tous autres appareils agricoles ;

2^e Des véhicules de transport en commun de personnes ou de marchandises ;

3^e Des voitures publiques ne comportant pas plus de quatre places, y compris celle du conducteur, et dont l'exploitation est assujettie à des tarifs de transports fixés par l'autorité publique ;

4^e Des véhicules utilisés par les départements et les communes pour les services publics départementaux et communaux.

Les propriétaires des véhicules et appareils énumérés ci-dessus qui désirent bénéficier de l'exonération devront en effectuer la déclaration à la recette budgétaire de leur résidence, justifier de leur droit à cette exonération et prendre l'engagement d'utiliser exclusivement et pour leur propre compte ledit produit à l'usage entraînant cette exonération. Il leur sera délivré par l'Administration un carnet de bons de commande conforme au modèle annexé au présent décret. Les bons extraits de ce carnet seront remis aux fournisseurs pour chaque livraison et donneront droit à une exonération correspondant à la quantité de combustible liquide indiquée sur le bon. Un nouveau carnet de bons de commande ne pourra être délivré que contre remise du carnet précédent, dont les souches devront être intactes et dûment remplies.

Les bons reçus par le fournisseur sont récapitulés par lui sur un bordereau et remis à la fin de chaque quinzaine au receveur des contributions indirectes de sa résidence qui effectue la ristourne de la somme de 25 francs par hectolitre de combustible liquide vendu.

Lorsque le fournisseur est redevable du droit institué par l'article 20 de la loi du 23 décembre 1933, le remboursement est effectué par imputation sur les sommes dues par lui.

L'Administration des Contributions indirectes peut autoriser, moyennant des garanties spéciales, la substitution, au carnet de bons précité, de modalités de commande dont elle précise les conditions.

NOTE. — Pour éclairer ou compléter ces textes officiels, nous précisons que :

1^{er} Tous les moteurs fixes (agricoles ou non) sont exonérés des nouveaux droits.

2^e Sont également exonérés les motoculteurs ou tracteurs agricoles n'effectuant aucun transport sur route et qui étaient précédemment exonérés du droit de circulation.

3^e Bénéficient de l'exonération partielle prévue à l'article 12 du décret du 22 janvier 1934 les tracteurs agricoles affectés à des usages mixtes et faisant le cas échéant des transports sur route (antérieurement assujettis au droit de circulation).

4^e Sont assujettis aux nouveaux droits et ne bénéficient d'aucune exonération les camions, camionnettes, etc., qui peuvent utiliser, même pour des usages professionnels, les agriculteurs ou les coopératives agricoles.

ECOLE PIGIER

6, rue Crébillon, Nantes. ENTREPRISE de TOUTS TRAVAUX de COMPTABILITÉ.

L'Evolution de l'Institut Dentaire National

En conformité avec l'article de Presse du 6 Décembre 1932, le Comité de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, fait savoir au public que ses services ont effectué dans la période du 28 novembre 1932 au 23 novembre, le nombre imposant de 27.500 interventions dentaires et parodontaires indispensables.

Pour obtenir des garanties maximums de sécurité, les chirurgiens dentistes de l'Institut Dentaire National ont en outre de leur diplôme d'Etat, l'obligation de passer un examen de sélection devant le Comité de gestion qualifié qui décide de leur titularisation.

L'Administration de l'Institut Dentaire National, pour parfaire la qualité supérieure des soins et de sa prothèse a décidé d'adopter à partir du 1^{er} janvier 1934, la seule technique opératoire proportionnée aux derniers progrès scientifiques réalisés jusqu'à présent.

Cette adaptation consiste — à utiliser dans les différentes branches de la dentisterie, — les prédispositions et les qualités personnelles des chirurgiens-dentistes choisis.

Cette répartition permettrait aux personnes voulant se faire soigner de trouver, parmi les dentistes titulaires de l'Institut Dentaire National inscrits pour l'exercice 1934-35 :

Des chirurgiens-dentistes possédant le diplôme d'Etat spécialisés dans les soins (extractions, plombages).

Des chirurgiens-dentistes possédant le diplôme d'Etat spécialisés dans la prothèse (dentiers).

Des chirurgiens-dentistes possédant le diplôme d'Etat spécialisés dans les travaux particuliers.

Deux assistants établiront la cohésion indispensable avec le personnel du laboratoire de prothèse parallèlement spécialisé.

Une salle de stérilisation basée sur les principes d'aménagement de celles des grandes cliniques chirurgicales est déjà mise aux services d'une infirmière diplômée d'une moralité et d'un dévouement à toute épreuve.

En outre, un service de vérification permet à ceux qui se sont fait traiter de se présenter à leur volonté et de se faire examiner pour l'entretien éventuel des travaux exécutés à l'Institut Dentaire National.

Le Service Contrôle signale qu'il a pu enregistrer dans l'année qui vient de s'écouler, des milliers de témoignages écrits de satisfaction. Ils constituent la preuve évidente des facilités d'accès que l'Institut Dentaire National a pu donner à tous dans la dentisterie de précision.

Nous rappelons les tarifs officiels pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

SOINS

Extraction, la première..... 8 fr. 00

les autres..... 4 fr. 00

Plombage..... 12 fr. 00

Traitement racine..... 12 fr. 00

PROTHESE

Dentier : la dent..... 16 fr. 65

Plaque de base..... 16 fr. 65

Le crochet..... 10 fr. 00

EXEMPLE

Dentier 10 dents, 2 crochets et une base..... 203 fr. 15

Dentier complet, haut 14 dents, plus 1 base, bas 14..... 499 fr. 00

14 dents, plus 1 base..... 499 fr. 00

L'Institut Dentaire National

23, Place de la Bourse

(angle de la rue de la Fosse) NANTES

La Culture du Cerisier

Le cerisier peut se multiplier par trois procédés : le semis, la greffe, le drageon, ce dernier pour certaines variétés seulement.

Le semis se fait assez rarement ; on l'emploie lorsqu'on veut obtenir soit de nouvelles variétés, soit pour avoir des plants destinés à recevoir la greffe ; mais comme on obtient par ce greffage de médiocres résultats, on se sert presque exclusivement du greffage du cerisier sur merisier et sur mahaleb, ou bois de Sainte Lucie. C'est par le semis que l'on peut multiplier ces deux portegriffes.

Le merisier est usité pour les arbres que l'on veut élever à haute tige le mahaleb pour ceux qu'on tient à basse tige. Le premier demande un sol de bonne qualité, assez profond ; il redoute les sols argileux et à sous-sol imperméable, de même que pas trop légers et arides ; le deuxième se contente à peu près de l'importe quel sol, étant beaucoup moins difficile, mais il ne dédaigne pas non plus ceux de bonne fertilité ; il végète encore bien dans les sols qui ont peu de profondeur, qui sont même secs et brûlants. Il craindrait plutôt l'humidité en excès, où il serait exposé à contracter la gomme et à ne pas vivre longtemps.

La floraison du cerisier pouvant être compromise par le vent, éviter les terrains qui y sont exposés.

Comme on le voit, suivant le choix du sujet, on peut faire des plantations de cerisiers dans la plupart des terrains.

La culture du cerisier consiste à donner, chaque année, au sol, au moins trois façons : la première avec la charrue sera faite en hiver ; elle doit être profonde pour aérer le sol et pour enterrer les engrais mis en couverture ; les deux autres seront faites superficiellement avec le scarificateur ou la houe à cheval.

On aura soin d'arrêter les travaux de culture pendant la floraison, afin de ne pas exposer les fleurs à la coulure.

Si on emploie comme engrais le fumier de ferme, ce dernier ne sera jamais apporté au sol à l'état frais, car il pourrait, par sa fermentation, déterminer le blanc des racines.

Comme on n'a pas toujours du fumier à sa disposition, on peut y suppléer par les fumures minérales suivantes par arbre :

Arbres jeunes.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 200 gr.

ou bien ammonite granulée..... 200 gr.

Sulfate de potasse..... 200 gr.

Superphosphate de chaux..... 500 gr.

Piâtre..... 500 gr.

Ed. ZACHAREWICZ,

Directeur honoraire

des services agricoles du Vaucluse.

Vous trouverez l'engrais de

Votre Terre parmi les Engrais

Composés Saint-Gobain.

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

Piâtre..... 1 kilo

Arbres en production.

Nitrate de chaux ammoniacal..... 600 gr.

ou bien ammonite..... 600 gr.

Sulfate de potasse..... 1 kilo

